



Bridge : le Comité de Paris répond favorablement à la demande de DNF

Rubrique : actualités - Date : jeudi 12 septembre 2002

Roger Alexis, Vice-président de DNF-Ile-de-France, a réclamé officiellement l'application de la loi EVIN dans les clubs de Bridge de la région parisienne. La première réponse favorable nous parvient aujourd'hui, elle émane du

Comité de Paris de la Fédération Française de Bridge

73, avenue Charles de Gaulle Neuilly sur Seine Téléphone : 01 42 67 68 15

site Internet : <http://www.comitedeparis.com/>

admirez le superbe dessin en page d'accueil

Que les bridgeurs non-fumeurs se mobilisent pour signaler leur satisfaction et prouver que la fréquentation de ce comité va augmenter, contrairement à ce que craint son Secrétaire Général